



Gestion des arrêtés de protection de biotopes ligériens des sternes sur le département du Loiret

LE PROJET

- **Mots clés :** Arrêté préfectoral de protection de biotope, sternes, laridés.
- **Localisation :** Région Centre – Département Loiret – Tout le cours de la Loire.
- **Maître d'ouvrage :** Loiret nature environnement.
- **Partenaires :** DREAL Centre, ONCFS, CEN Centre, Direction de la jeunesse et des sports, DDT...
- **Contact :** loiret.natureenvironnement@orange.fr – tél. : 02 38 56 69 84.
- **Financier :** État.
- **Linéaire sur lequel a porté l'action :** 5 km compris dans six sites.
- **Période de réalisation de l'action :** 2009 à 2013.
- **Milieu :** Lit mineur de la Loire.
- **Montant total pour l'action :** 37 690 €.



► Un fleuve très fréquenté, par les oiseaux autant que par les hommes !

Dans le Loiret, le lit mineur de la Loire dans son ensemble est intégré au réseau des sites Natura 2000 (ZPS et ZSC). En plus de plusieurs habitats d'intérêt communautaire (végétation de renoncules flottantes ; végétation des berges vaseuses exondées à chénopode rouge ou bident penché ; forêts riveraines à ormes et frênes...), il abrite la nidification de deux espèces de sternes (sterne naine et sterne pierregarin), de la mouette mélanocéphale, de plusieurs limicoles et de nombreux ardéidés. Le fleuve est également le secteur de pêche privilégié du balbuzard pêcheur, dont la population régionale compte aujourd'hui une trentaine de couples.

En ce qui concerne les activités de loisirs, la Loire est fréquentée de manière exponentielle (pêcheurs, promeneurs, canoës-kayaks...) et les mesures de protection se révèlent de plus en plus impératives.

En 2000, Loiret nature environnement a demandé la création d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) pour les sites majeurs de reproduction des sternes. Six sites (5 km) sont de ce fait classés en un unique APPB sur les 150 km que parcourt le cours d'eau dans le département. Depuis, l'association anime le comité de gestion de cet APPB.



La signalisation de l'APPB de la Naudière dans le Loiret.

► Protéger les colonies de sternes

Il s'agit de préserver du dérangement les sternes qui se reproduisent sur les îlots et grèves de la Loire. Cela passe par la sensibilisation des utilisateurs du fleuve (pratiquants du canoë-kayak notamment), à travers rencontres et panneauutage des îlots.



Les sternes naines se reproduisent sur les îlots et grèves de la Loire.



La plage de Gien protégée du piétinement en période de nidification des sternes.



Opérations mises en œuvre

Chaque année les colonies (quinze à vingt sites) sont recensées et des panneaux sont disposés sur les îles et les plages qui accueillent les colonies les plus sensibles au dérangement. Des opérations de sensibilisation sont menées sur les plages urbaines, l'autocollant « Je niche sur les bancs de sable, protégez-moi, n'accostez pas » est distribué aux clubs et aux loueurs de canoë-kayak. Une plaquette présentant les deux espèces de sternes présentes sur le département et les menaces qui les concernent est également diffusée dans tous les campings et toutes les mairies des communes riveraines de la Loire ainsi qu'auprès des loueurs de canoë-kayak. Différentes campagnes de presse (rédaction d'articles, émissions TV) sont menées.

Parallèlement un suivi annuel de la végétation est réalisé et Loiret nature environnement assure la coordination avec la DDT pour les chantiers de dévégétalisation des îles et des berges. Enfin, à partir de cette initiative, Loiret nature environnement a participé à la création de l'Observatoire de l'avifaune des îles et des grèves, coordonné par la LPO dans le cadre du plan Loire grandeur nature. Depuis 2010, toutes les actions menées sur ce thème dans le Loiret sont donc intégrées à l'Observatoire.

Résultats

Le suivi des colonies de laridés est réalisé chaque année depuis les années 1980 par une dizaine d'observateurs. Les résultats font l'objet d'un rapport annuel.

Les panneaux sont installés chaque année sur une dizaine de sites, correspondant aux colonies majeures les plus soumises au dérangement. Certains acteurs du canoë-kayak participent à ce panneautage.

Près de 2 000 plaquettes ont été distribuées à environ quatre-vingts destinataires pour une diffusion plus large.

Environ 500 autocollants ont été envoyés aux neuf loueurs de canoë-kayak du département.



Entretien avec Thomas de Boysson, cadre technique à l'Alliance canoë-kayak du Val de Loire

L'Alliance canoë-kayak du Val de Loire est l'un des sept clubs de canoë-kayak du département du Loiret (www.canoë-loiret.com). Il compte environ quatre-vingts adhérents à l'année auxquels s'ajoutent des adhérents temporaires, qui pratiquent à la journée durant la saison estivale. Le club dispose d'environ 250 embarcations.

Comment avez-vous eu connaissance de l'opération de protection des îlots à sternes et de l'existence des autocollants ?

Il y a les panneaux sur la Loire et nous savons maintenant que des arrêtés de protection de biotope ont été fixés. Ils sont parfois revus et nous vérifions sur le site internet de la préfecture du Loiret quels îlots sont concernés. Pour les autocollants, je me souviens que nous en avons eu quelques années auparavant. J'ai appris qu'ils avaient été réédités et je vais donc pouvoir en apposer sur nos embarcations de tourisme.

Avez-vous déjà participé aux opérations de panneautage des îlots ?

Non, nous n'avons jamais été sollicités, mais cela pourrait effectivement être envisagé, peut-être plutôt au niveau du comité départemental.

Comment sensibilisez-vous vos adhérents à la présence des sternes ?

Les adhérents réguliers reçoivent une formation leur permettant de progresser, avec des niveaux matérialisés par des pagaies de différentes couleurs*. Cette formation comporte des aspects techniques, sécuritaires et environnementaux. C'est dans ce dernier cadre qu'ils sont informés de la présence des sternes et des consignes à respecter pour éviter leur dérangement. Celles-ci semblent aujourd'hui bien intégrées.

Quant aux loueurs occasionnels, ils se voient informés de la réglementation et des bonnes pratiques en la matière lorsque le parcours leur est expliqué. Mais il est difficile d'apprécier l'impact réel de cette sensibilisation. Il est arrivé que certains pratiquants s'arrêtent malgré tout sur les îlots protégés.

Vous arrive-t-il, lors de sorties sur la Loire, de sensibiliser des pratiquants extérieurs au club ?

L'occasion se présente effectivement parfois. Personnellement je n'ai jamais eu à intervenir auprès de personnes qui tentaient d'accoster sur un îlot en APPB.

* Plus d'informations sur : www.ffck.org/renseigner/savoir/formation/index2.php3?page=/pc/sommaire.htm

ACTIONS SIMILAIRES

Depuis 2010, les actions entreprises par Loiret nature environnement ont été reprises dans l'Observatoire de l'avifaune des îles et des grèves. Les actions citées ci-dessus sont donc déclinées dans les différents départements du bassin de la Loire, de l'Auvergne à l'estuaire.

